

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS SPÉCIALITÉ ANIMATEUR MENTION ANIMATION SOCIALE

BPJEPS AS - NIVEAU 4



VAE

Accessible par la Validation des Acquis
de l'Expérience

DURÉE

La formation se déroule sur
17 mois. Elle comprend :

- » 784,5 h de formation théorique (790,5 h pour les apprentis) et 70 h supplémentaire pour les séquences formatives UCC (Unité Capitalisable Complémentaire) de direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM).
- » 800 h minimum de formation pratique

PÉRIODE

novembre n à fin mars n+2

LIEUX (en alternance)

ESEIS - Site de Schiltigheim

12 rue Jean Monnet
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 18 61 31
schiltigheim@eseis-afris.eu

ESEIS - Site Mulhouse

7 rue Daniel Schoen
68200 MULHOUSE
Tél. 03 67 76 69 50
mulhouse@eseis-afris.eu

Accessibles aux personnes en situation de handicap

LE MÉTIER

L'animateur conçoit et conduit des actions en animation sociale auprès de personnes accueillies dans une diversité d'établissements et de services du secteur social et de l'éducation populaire. Il s'appuie sur une diversité de supports d'activité pour soutenir l'autonomie des personnes et le lien social. Son action vise à prévenir le risque de rupture du lien social, à créer ou recréer du lien social, à maintenir l'autonomie sociale.

Les activités de l'animateur social s'exercent principalement dans le cadre :

- d'associations (centres sociaux, associations de quartiers, établissement de soins mentaux, hôpitaux, instituts divers, écoles spécialisées, établissements éducatifs),
- de collectivités territoriales,
- d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'État.
- dans les Maisons des Jeunes et de la Culture, Centres Sociaux Culturels,
- dans les établissements et services à destination des personnes âgées (EHPAD, résidences Séniors, Accueil, et services d'accueil de jour...).

PRÉ-REQUIS/CONDITIONS D'ACCÈS

Diplôme, expérience :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1 ou AFPS ou PSE 1 ou PSE 2 ou AFGSU ou SST).
- Justifier d'une expérience salariée et/ou bénévole dans le domaine de l'animation (200 heures minimum) ou être titulaire d'un des diplômes dispensant de justifier de cette expérience (nous contacter).

Inscriptions : sur notre site internet, onglet 'ADMISSION/ S'INSCRIRE',

- en téléchargeant le dossier d'inscription papier,
ou
- en ligne via le portail de préinscription.

Sélection/épreuve d'admission, après acceptation du dossier : un entretien de positionnement et de motivation (30 min) ayant pour objectif d'apprécier la capacité à analyser ses expériences bénévoles ou professionnelles en animation et sa motivation à se destiner vers des structures visées par le BPJEPS AS.

DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier des formations sur notre site :
www.eseis-afris.eu/bpjeeps-as

CODES

- **CPF :**
241669
- **RNCP :**
4383

**TAUX :**

- **De réussite :** 100% en 2020
- **D'abandon :** 5% en 2020
- **De satisfaction :** à venir en 2022

COÛTS

Frais de sélection : 150€

Droits d'inscription : à venir

Frais de scolarité : à venir

Financement de la formation,
par :

- » la Région avec le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE), à destination des demandeurs d'emploi
- » la voie de l'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
- » la voie de la formation professionnelle : sur devis

CONTACTS**ESEIS**

Responsable :
Claudine SUTTER

Assistante/Secrétariat :
Jamila BOUNIF
Tél. : 03 88 18 61 35
jamila.bounif@eseis-afris.eu

CFA FORM'AS

Tél. : 03 88 28 00 05
contact@form-as.fr

CONTENU

La formation est construite autour de 4 unités de compétences (UC) :

- **UC1 :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC2 :** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3 :** Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- **UC4 :** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Formation modulaire possible : suivre une ou plusieurs UC séparément - nous contacter.

Consulter le programme détaillé, les allements et dispenses sur notre site : www.eseis-afris.eu/bpjejs-as

CERTIFICATION

Il y a au total deux épreuves de certification sur les 2 années de formation :

- **UC1 et UC2 :** Le(la) candidat(e) transmet un document personnel écrit et qui constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.
- **UC 3 et UC 4 :**
 - » Production d'un document d'une vingtaine de pages distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, présentant son cycle d'animation intégré dans un projet.
 - » Mise en situation professionnelle : le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné auprès d'un groupe dans sa structure d'alternance professionnelle d'une durée comprise entre 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum face aux deux évaluateurs.

A l'issue des deux épreuves, le candidat fait l'objet d'un entretien portant sur le document et sa séance d'animation, d'une durée de 45 minutes au maximum dont 15 minutes de présentation par le candidat devant deux évaluateurs.

L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte à l'apprentissage en partenariat avec le CFA Form'As.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS.